



# *Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois*

**Séance du 7 novembre 2024**

L'an 2024 et le 7 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 30 octobre 2024.

Date de la convocation : 30 octobre 2024

Date d'affichage : 30 octobre 2024

**Délibération N° 07-11-2024 / N°169**

Etaient présents les membres en exercice : 79

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Arnaud Ricq, Sébastien Henquenet, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Jean-Louis Lebas, Jean-François Varoqui, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5

Membres ayant donné procuration : 11

Membres votants : 95

Absents : Patrick Roblot, Yves Petit, Lionel Cayet, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Pierre Cuvillier, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Philippe Duez, Magalie Jonard, Frédéric Plaquet, Magali Urbanac, Eric Caron, Xavier Normand.

Absents suppléés : René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, François Coquart suppléé par Arnaud Darras, Edouard Hautecoeur suppléé par Céline Godart, David Duchateau suppléé par Vincent Guisse, Louis Lambert suppléé par Pierre Bourdrez.

Absent excusé : Jean-Michel Schulz

Absents ayant donné procuration : Alexandre Hulot ayant donné procuration à Jacques Nick, Florence Dambreville ayant donné procuration à Sébastien Bertout, Julien Bellengier ayant donné procuration à Harold Tétu, Geneviève Meurice ayant donné procuration Eric Poulain, Jean-Pierre Marocchini ayant donné procuration à Stéphane Locquet, Anne-Sophie Larivière ayant donné procuration Damien Bricout, Serge Leu ayant donné procuration à Henri Cuvillier, Alexandre Decry ayant donné procuration à Sébastien Henquet, Roland Descamps ayant donné procuration à Philippe Vanderbeken, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux.

**Secrétaire de séance : Romuald Delattre**

**Titre de la délibération : : Délimitation de l'espace de bon fonctionnement (EBF) de la Canche et de l'Authie**

Monsieur le Vice-Président indique que dans le cadre du SDAGE Artois Picardie 2022-2027, les collectivités compétentes en matière de GEMAPI doivent réaliser la cartographie de l'espace de bon fonctionnement (EBF) des cours d'eau. Il précise que l'espace de bon fonctionnement est l'espace nécessaire à un cours d'eau pour assurer ses diverses fonctionnalités.

Pour la Canche et l'Authie, la délimitation de l'EBF a été réalisée par le SYMCEA. Une réunion de concertation a été organisée début 2024 avec les communes concernées de la CCA afin de tenir compte de leurs éventuelles remarques.

Monsieur le Vice-Président ajoute que la cartographie de l'EBF sera ensuite annexée aux SAGE lors de leur adoption (SAGE de l'Authie) ou de leur révision (SAGE de la Canche). L'espace de bon fonctionnement sera également à prendre en compte dans les documents d'urbanisme. Ces derniers devront assurer la préservation de ces espaces au titre de leur compatibilité avec les SAGEs et mettre en œuvre les dispositions permettant d'assurer une telle préservation.

Vu l'avis favorable de la commission du 29 octobre 2024 et du bureau en date du 30 octobre 2024, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de valider la délimitation de l'Espace de Bon Fonctionnement pour la Canche et l'Authie déterminé avec les communes lors de la réunion de concertation
- d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires

  
Le Président  
Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 14/11/2024 et publication ou notification du 14/11/2024

  
